

**Compte rendu des décisions prises par le Maire  
depuis le Conseil municipal du 3/02/2022  
dans le cadre de l'article L2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Date	N°	Intitulés	Montant HT	Montant TTC
4/02/2022	10	Un avenant n°3 à la convention est signé avec la Ville d'Epinau sous Sénart relatif à l'intégration d'agents de police municipale au 1er septembre, au 1er novembre 2021 et au 1er janvier 2022		
4/02/2022	11	Un avenant n°4 à la convention est signé avec la Ville d'Epinau sous Sénart relatif à la mutualisation du centre de supervision urbaine situé dans les locaux de la police municipale à Epinau-sous-Sénart.		
7/02/2022	12	Marché électricité passé avec la société COFIMA		
8/02/2022	13	Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne d'un montant de 500 000 euros à compter du 3 février 2022		500 000€
14/02/2022	14	La ville de Boussy-Saint-Antoine met à disposition de la CA VYVS au sein du service VLC et du service des solidarités, un bureau individuel équipé d'une table et de chaises, un ordinateur avec une connexion internet, une imprimante, un téléphone afin d'y tenir des permanences d'accès au droit assurées par l'association MEDIAVIPP, le CIDFF et un écrivain public		
15/02/2022	15	Contrat avec TESSIER PONCELET pour mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la cantine scolaire Nérac		32 256
23/02/2022	16	Contrat de maintenance informatique avec la société UNEETI		14 580€
23/02/2022	17	Marché pour les travaux d'entretien et de requalification de la voirie communale avec la société COLAS France pour une durée un an pour une même période sans que la durée globale ne dépasse 4 ans		
28/02/2022	18	Un contrat de cession avec l'association infini d'Arts/Cie Sospese est signé relatif à 4 représentations du spectacle PARTITIONS le samedi 2 et dimanche 3 avril 2022		4 779€
28/02/2022	19	Un contrat de cession est signé avec la SARL Agora Productions relatif au concert de Lazcar Volcano le 18 juin 2022 dans le cadre de la fête de la musique		2 110€
28/02/2022	20	Un contrat de cession est signé avec ADADIFF CASI relatif à la représentation du spectacle " sir John is back" le samedi 1er octobre 2022		1 995.01€